



APPEL A PROJET 2010

Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil

- Accès aux loisirs et aide au départ en vacances
- Sensibilisation au milieu naturel et au respect de l'environnement
- Valorisation de la culture et du patrimoine des territoires

16 bd Notre Dame – 13006 Marseille
fondation@villagesclubsdusoleil.com

30 novembre 2009



APPEL A PROJET 2010

Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil

La Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil a mis en place une procédure d'appel à projets, qui lui permet de sélectionner les projets qu'elle va soutenir. Trois thématiques ont été retenues par la Fondation.

Appel à projet n°1 - Accès aux loisirs et aide au départ en vacances

Les inégalités face aux vacances

Depuis quelques années, le taux de départ en vacances des Français stagne, voire régresse. S'établissant autour de 65% de la population Française, il masque de nombreuses inégalités, et les raisons en sont variables : difficultés financières ou familiales, handicap, isolement social sont autant de facteurs aggravants. Un quart des enfants de 6 à 19 ans ne partent pas en vacances.

En 1998, la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions reconnaît, dans son Article 140, le droit aux vacances comme un moyen de prévention de l'exclusion : « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe [...] également par [...] l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion. »

Les objectifs de l'appel à projet

Afin d'aider à faire partir les populations qui en sont exclues, la Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil a décidé de lancer un appel à projet ayant pour objectif de soutenir les initiatives de départ en vacances, portées par des associations, services, établissements (etc...). Ceux-ci engagent ou poursuivent des démarches et des initiatives concrètes d'accès aux loisirs et d'aide au départ en vacances du plus grand nombre. Les publics ciblés peuvent être des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des aidants, ...

Appel à projet n°2 : Valorisation de la culture et du patrimoine des territoires

La culture et le patrimoine local

L'ensemble des territoires qui composent la France sont riches d'une culture et d'un patrimoine local. Témoignages de l'histoire locale, sa préservation peut s'avérer être une charge importante. Sa valorisation est essentielle afin de faire connaître au grand public la richesse d'un territoire.

Les objectifs de l'appel à projet

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions de préservation ou de valorisation de la culture locale et du patrimoine des territoires. Il peut s'agir de la réhabilitation d'un patrimoine bâti, la mise en place d'une exposition valorisant une culture locale, de révéler un patrimoine peu connu, de le conserver, de le mettre en valeur ou de le mettre en spectacle.

Appel à projet n°3 - Sensibilisation au milieu naturel et au respect de l'environnement

L'enjeu majeur de la sensibilisation à l'environnement

La préservation de l'environnement et du patrimoine naturel est aujourd'hui un enjeu mondial, synonyme de responsabilité envers les générations futures. Le patrimoine naturel constitue un

héritage à protéger afin de le transmettre sans dégradation. Sa préservation est une priorité de tous. La sensibilisation de chacun à la fragilité et à la nécessité de protection et de respect de l'environnement est un des axes de travail retenu par la Fondation Villages Clubs du Soleil.

Les objectifs de l'appel à projet

Afin d'aider à la défense du milieu naturel et à la protection de l'environnement, la Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil a décidé de lancer un appel à projet qui vise à accompagner les organismes, services et établissements qui engagent ou poursuivent des démarches et des initiatives concrètes de sensibilisation du public à la protection de l'environnement ou de préservation d'espaces. Les publics visés peuvent être des familles, des enfants, des personnes âgées, des entreprises, des collectivités, ...

Les soutiens apportés par la Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil

La Fondation est attentive à toutes les demandes. Elle peut apporter deux types de soutiens :

- A travers le mécénat de compétences, les Villages clubs du Soleil peuvent accompagner un porteur de projet dans la réalisation de son action.
- Un soutien financier peut également être apporté par la Fondation. Les aides financières accordées ne peuvent dépasser 70% du budget d'un projet. Elles viennent en complément des ressources propres au demandeur, d'aides publiques ou de soutiens privés. Le but de la Fondation est de faire bénéficier les porteurs de projet d'un effet de levier supplémentaire. Le montant de l'aide accordée est adapté à chaque projet. Le Conseil d'administration décide librement du montant de l'aide que la fondation accordera aux projets retenus.

Elle privilégiera les projets susceptibles de mobiliser les nombreuses compétences des Villages Clubs du Soleil. Dans tous les cas, un parrain Villages Clubs du Soleil accompagnera chaque porteur de projet et sera son interlocuteur privilégié.

Une convention bipartite liera le porteur de projet et la Fondation Villages Clubs du Soleil, et rappellera les droits et devoirs de chacun.

Les critères de sélection

La nature des projets : la Fondation agit dans le cadre du mécénat. Les projets soutenus doivent être d'intérêt général et correspondre aux objectifs de la Fondation.

Les valeurs portées par le projet : très attachée aux valeurs qui lui sont propres, la Fondation retiendra des projets dans lesquels la solidarité, l'éducation, l'accompagnement, le développement, l'innovation, le réalisme (...) sont présents.

L'appréciation et la faisabilité des projets : la Fondation veille à ce que l'utilisation des aides demandées soit précisément décrite par les porteurs de projet, avec des objectifs à atteindre et des indicateurs permettant d'évaluer la réussite du projet et les effets de son soutien. Elle est très attentive à la faisabilité technique et financière de chaque projet, ainsi qu'à l'expérience du porteur de projet et à la qualité de ses partenaires. Elle privilégie les projets qui ont un caractère original, innovant, exemplaire et reproductible.

Les porteurs de projet : ce sont prioritairement des personnes morales à but non lucratif.

Les éléments qui seront particulièrement étudiés :

- La clarté et la description du projet, de ses objectifs
- La portée pédagogique et éducative du projet
- Les cibles visées et leur accompagnement
- La viabilité et la durabilité du projet
- Les partenaires du projet
- La qualité des éléments transmis

Fonctionnement de la Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil

En 2010, la Fondation édite un appel à projet et organise deux sessions d'examens des dossiers (février et mai). Chaque session sera dotée d'une enveloppe budgétaire. La Fondation accompagne donc chaque année, plusieurs projets.

Chaque projet transmis à la Fondation fait l'objet d'une étude attentive et rigoureuse.

Procédure d'examen des dossiers :

ETAPES DE SELECTION	Session de Février	Session de Mai
Un dossier <u>simplifié</u> (ci-joint) est à compléter par le porteur de projet, et à retourner à la Fondation par mail (fondation@villagesclubsdusoleil.com) ou par courrier postal (Fondation Villages Clubs du Soleil – 16 bd Notre dame – 13006 Marseille)	Retour avant le 31/01/2010	Retour avant le 15/04/2010
L'examen de ce dossier permet d'écarter les projets qui ne sont pas en lien avec l'action de la fondation. Dans ce cas, les porteurs de projets concernés reçoivent une réponse avec l'explication du refus de la Fondation.	Information du refus dans les 15 jours après réception	Information du refus dans les 15 jours après réception
Les projets qui passent cette première sélection reçoivent un dossier plus complet à renseigner, ainsi qu'une liste de documents à joindre. Un parrain est alors désigné.	Retour du dossier complet avant le 15/02/2009	Retour du dossier complet avant le 10/05/2010
L'ensemble du dossier de demande de soutien est alors examiné. En cas de besoin, le porteur de projet sera auditionné, accompagné de son parrain, par le Conseil d'Administration de la Fondation.	Examen des dossiers fin février pour attribution éventuelle	Examen des dossiers fin mai pour attribution éventuelle
La décision de soutien est prise par le Conseil d'Administration de la Fondation. Le porteur de projet en sera informé dans les plus brefs délais.	Des informations complémentaires peuvent être demandées avant un réexamen lors de la session suivante	

Versement de l'aide financière

La Fondation versera l'aide financière attribuée au porteur de projet en deux à trois fois.

L'échéancier sera élaboré en collaboration avec le porteur de projet, selon le montant attribué et le calendrier de réalisation de son projet.

Engagement du porteur de projet

En faisant appel à la Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil, le porteur de projet s'engage à :

- Fournir un descriptif exact et complet
- Etre transparent sur les évolutions
- Transmettre des informations fiables
- Afficher le soutien de la Fondation dans tous les supports relatifs au projet soutenu, selon les éléments transmis par la Fondation
- Signer une convention avec la Fondation

Dossier de demande de soutien

Le dossier de demande de soutien est disponible sur simple demande auprès de Armelle Cizeron (acizeron@villagesclubsdusoleil.com – Tél. 04 91 04 87 49). Il vous permettra de présenter votre projet à la Fondation.

Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires, ou si vous avez besoin d'aide pour compléter le dossier :

Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil

16 bd Notre Dame - 13006 Marseille - fondation@villagesclubsdusoleil.com